

1914-2014

# FEMMES DE L'AIN



Faiseuses d'Histoire, passeuses d'espoir

# Sommaire

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18, Pascale Guillet, chargée de mission du service des droits des femmes et de l'égalité de l'Ain et Nathanaël Boisson, directeur de l'ONAC ont souhaité mettre en lumière les femmes du département.

Présenter la manière dont les femmes de l'Ain ont remplacé les hommes, maris, pères, frères, fils, mobilisés était évident. Des documents des Archives départementales, des Archives municipales d'Oyonnax et des particuliers, retracent leur démarche de pionnières, de faiseuses d'Histoire. Ils font le lien avec des portraits de femmes d'aujourd'hui.

Il a paru également important de montrer le chemin qu'elles ont tracé, leur rôle de passeuses d'espoir pour les générations suivantes.

La Section de la Légion d'Honneur du département a été invitée à participer à cette action. Jean-Paul la Bâtie, président, a donné mission à Michèle Vianès de représenter la section.

La Section de la Légion d'Honneur de l'Ain a été chargée d'établir une chronologie des droits des femmes à la suite de cette guerre, considérée comme accélératrice de revendications concernant l'égalité en droits des femmes et des hommes, en mettant l'accent sur les avancées professionnelles et les droits civiques.

Et de rappeler le rôle fondamental des femmes pendant la première guerre mondiale : ont-elles été "retranchées" ou "reconnues" par la guerre 14-18 ?

**MICHÈLE VIANÈS**

*Membre de la Section de la Légion d'honneur de l'Ain*

**Guerre de 14-18 : femmes "retranchées" ou "reconnues" ?** ..... 5 à 8

**Une femme pionnière**.....9

**Dominique Lecler**

Major, groupe de gendarmerie du Pays de Gex

**Une femme engagée**.....12

**Annie Perrin**

Directrice du service d'aide et d'accompagnement à domicile de l'Ain Établissement de la Croix-Rouge française

**Une femme déterminée** .....14

**Chantal Fieujean**

Présidente du comité bouliste de l'Ain

**Une femme valeureuse**.....16

**Mélanie Bourrou**

Proviseure du lycée professionnel Georges Charpak à Châtillon-sur-Chalaronne

**Une femme multiple**.....18

**Stéphanie Vigier**

Assistante spécialiste en otorhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale dans le service de l'hôpital Fleyriat Bourg-en-Bresse

**Femmes au cœur de l'industrie oyonnaxienne** .....20

**Une femme positive**.....22

**Nathalie Manigand**

Cheffe d'exploitation - Présidente du Groupe d'études et de développement agricole féminin de l'Ain (GEDAF)

**Une femme conquérante**.....24

**Emmanuelle Perdrix**

Présidente d'Alizé-Plasturgie Rhône-Alpes

**Une femme impliquée**.....26

**Marie-Hélène Lebranchu**

Secrétaire générale de l'Union des Métiers de l'Industrie et de la Métallurgie (UIMM) de l'Ain

**Une femme combative**.....28

**Véronique Fontenat**

Directrice des ressources humaines et cogérante de Fontenat Travaux Publics

**Une femme audacieuse**.....30

**Elisabeth Reffay**

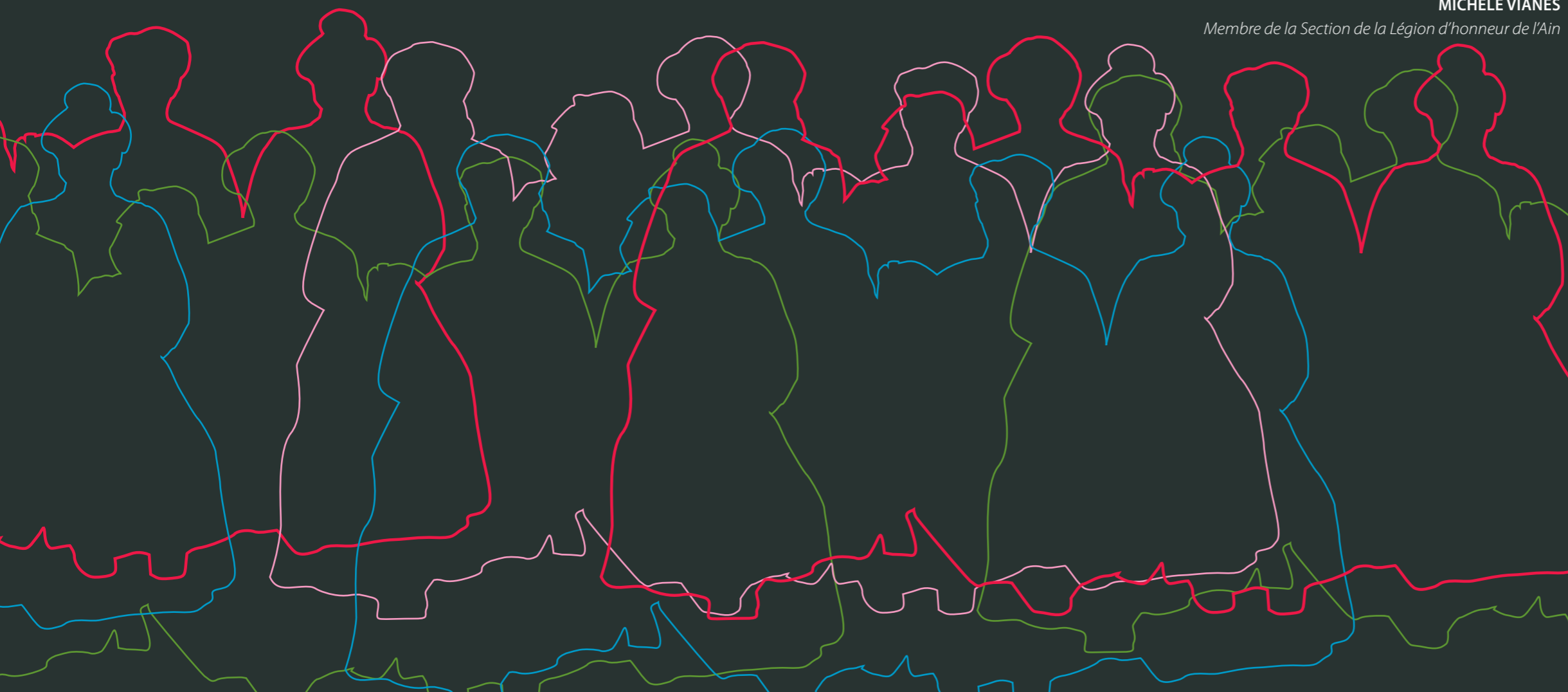
Directrice générale du MEDEF de l'Ain et de ses filiales

**Une femme généreuse**.....32

**Paule Blanc, dite Paulette** racontée par Anne Taragnat

**Les grandes dates du féminisme**.....34

**Crédits photos / rédaction / remerciements**.....35



# Une femme valeureuse

## Un profil atypique

Petite fille, Mélanie Bourrou, 43 ans aujourd'hui, est en échec scolaire. Elle doit lutter pour arriver jusqu'à l'université. Portée depuis toujours, dans sa famille, par une lignée de femmes qui prônent l'autonomie : "Pas le choix, ma fille, tu ne dépendras jamais de personne", Mélanie Bourrou ne se reconnaît pas pour autant une âme de guerrière. "Je suis une pacifiste dans l'âme", affirme-t-elle.

De son poste de CPE<sup>1</sup> à celui de Provisure de lycée en passant par la fonction de Principale adjointe, cette femme au profil et au parcours atypiques affronte avec beaucoup de détermination et d'humour les nombreux obstacles qui se dressent sur sa route, qu'ils soient d'ordre professionnel ou privé. Très respectueuse d'autrui, Mélanie Bourrou souhaite également vivre en accord avec ses valeurs et ses aspirations profondes. Elle a donc accepté d'occuper un poste à responsabilités, celui de cheffe d'établissement : "un vrai rôle, qui a du sens : je représente l'Etat, je travaille pour que les élèves puissent trouver leur place dans la société".

## Envers et contre tous

Alors qu'elle débute sa carrière dans l'éducation nationale, Mélanie Bourrou donne naissance à ses deux enfants, Célestin et Sidonie. Elle les allaite longtemps. Pour elle, il est primordial de ne pas brûler "l'étape de la petite enfance", une période de réflexion intense qui marque sa vie, "un temps pour prendre soin". "On se perd et on s'oublie dans la maternité" remarque-t-elle sans amertume aucune. Ce rôle de mère dévouée lui vaut le respect de son entourage. Puis elle reprend son travail. Très présente auprès des siens malgré son implication professionnelle, elle est heureuse de donner à sa fille et son fils "le paquetage et l'étayage nécessaires" à leur épanouissement futur.

Mais l'entourage ironise parfois quand elle se libère pour aller chercher ses enfants à l'école ("Ah ben dis donc, pour une fois, c'est elle qui s'en occupe !"). Et quand Mélanie Bourrou évolue professionnellement, les murmures désapprobateurs se transforment en franches médisances : "Dans le couple, c'est elle qui porte le pantalon." ; "Oh la la, tout ce qu'il [son mari] est obligé de faire pour cette femme ambitieuse, elle a les



Mélanie  
BOURROU

PROVISEURE

DU LYCÉE

PROFESSIONNEL

GEORGES

CHARPAK À

CHÂTILLON-SUR-

CHALARONNE

LETTRE DE LA DIRECTRICE DE  
L'ÉCOLE DE NEUVILLE-SUR-AIN  
À L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE SUITE  
À SA VISITE DANS LA CLASSE

[28 JANVIER 1916]

Neuville-sur-Ain, 28 janvier 1916.

Je ne vois aucun inconvénient à  
joindre ce lettre au rapport.  
Ce qui montre le parti pris,  
c'est la lettre absolument injustifiée  
de M. André, instituteur.

Mme André est bien imprudente  
de parler de sa fille. Dans sa classe, on  
elle n'a que 19 élèves, on doit savoir être  
parfait, une seule élève a réalisé des  
travaux très louables, et fait des  
travaux bien plus beaux que  
les autres. que j'ai été suspecté par M. Poyrat le 22 janvier 1916.

C'est sa fille. Après les observations qu'il m'a faites et après  
Poyrat, 29-1-16 lecture du rapport qu'il m'a adressé, je me permets  
L'inspecteur p. v. je vous fais part de mes remarques.

Poyrat 1<sup>o</sup> Implication du temps. Fait d'après les indications de M. Poyrat  
il avait été approuvé par lui. Le 14 h. de l'après  
midi les élèves de 4<sup>e</sup> division étaient bien en  
grammaire. "L'article défini" avec exercices d'application.  
Seuls les élèves de 4<sup>e</sup> division dessinaient le  
front russe, comme complément de la leçon de  
géographie sur la Russie.

Mme André, l'inspecteur desher m'avait pas vu un  
chêne en action. Pendant la grammaire en  
4<sup>e</sup> division, il examinait un cahier d'élèves et  
il m'a peut-être pas entendu.

C'est inexact. 2<sup>o</sup> Examen des cahiers : Deux cahiers seulement ont  
été examinés, le 1<sup>er</sup>, celui de ma fille et un  
autre, et c'est tout.

3<sup>o</sup> Enseignement oral : Calcul mental, une seule question  
Orthographe d'usage : quatre mots très difficiles.  
Conjugaison, verbes difficiles aussi. Sauf la  
lecture et la Récitation, aucune autre méthode.

Si maintenant,  
on ergote sur  
des moyens de  
contrôler  
l'enseignement,  
non n'en  
sortirons plus.  
P.B.

**Pour les Blessés**

Neuville-sur-Ain. — Un comité de secours aux blessés vient de se constituer. Il a à sa tête Mme de La-veaucoupet, fille du général de division de ce nom.

Ce comité a recueilli à ce jour 946 fr. 80, plus une quantité de linge et autres. L'école de filles a été transformée en atelier pour confectionner flanelles, chemises, etc., qui sont envoyées à la Croix-Rouge.

La secrétaire du comité est Mme Hubert, et la trésorière, Mme André, institutrice, auxquelles on peut adresser les dons.

Izernore. — Pour les blessés qui seront soignés dans les divers hôpitaux de l'arrondissement de Nantua, le comité a recueilli dans notre commune la somme de 84 francs pour la même œuvre.

EXTRAIT DU JOURNAL LE COURRIER  
DE L'AIN INFORMANT DE LA CRÉATION  
D'UN COMITÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS  
À NEUVILLE-SUR-AIN [19 SEPTEMBRE 1914]

De nombreux dons et des souscriptions, reçus dans toutes les communes du département, sont relevés dans la presse. Le journal mentionne ici l'institutrice comme trésorière de ce comité. Son dossier de carrière est conservé, parmi ceux des autres institutrices qui enseignaient pendant la guerre, aux Archives départementales.

dents qui poussent !" Dotée "d'une sensibilité exacerbée" sans pour autant se qualifier de fragile, Mélanie Bourrou souffre de ces jugements hâtifs, dénués d'indulgence.

Lorsqu'elle réussit le concours de cheffe d'établissement, son époux s'insurge : "Tu vas devoir partir trop loin de la maison. Refuse !" Elle finit par claquer la porte. Les enfants, secoués par ce séisme familial, lui reprochent sa décision : "Ce n'est pas normal ce que tu fais". Mélanie Bourrou comprend leur chagrin dû à l'éclatement de la cellule familiale – elle-même aurait vraiment aimé pouvoir les en préserver – mais elle leur explique fermement qu' "à 40 ans, une maman a le droit de faire des choix professionnels et de les assumer".

## Des femmes attendues sur tous les fronts

Nommée dans un premier temps Principale adjointe de collège, Mélanie Bourrou investit complètement ses nouvelles fonctions, passionnantes mais ô combien complexes ! Pendant 3 ans, elle va se battre pour redresser la barre d'un établissement de 900 élèves surnommé "le paquebot". Ce collège en pleine rénovation, souffrant de pénurie de matériel, est un jour victime d'un saccage commis par des élèves. Les tuyaux d'eau explosent, les locaux sont inondés, une entreprise de BTP<sup>2</sup> est dépêchée sur place. Pendant une semaine, Mélanie Bourrou s'active pour aider à réparer les dégâts, pousse seule de lourdes armoires etc. sans recevoir aucune aide des ouvriers présents sur le terrain. Enfin, au bout de 7 jours, la misogynie cède le pas à la solidarité : "J'ai eu droit à une haie d'hommes qui sont venus me voir en disant : on va vous filer un coup de main".

Elle poursuit sa carrière comme Provisure du lycée professionnel Georges Charpak, à Châtillon-sur-Chalaronne, dans un milieu d'hommes. Dans sa branche professionnelle, elle ne ressent pas sa féminité comme une infériorité et impute les résistances ("On a déjà essayé, ça ne marchera pas...") à la culture de l'établissement. Mélanie Bourrou ne se laisse pas démonter : "Je pense que c'est une des caractéristiques des femmes, le côté battant". Tenace ("si vraiment je suis convaincue de l'intérêt d'un projet, je vais me battre comme une damnée pour le réaliser"), quasi invincible ("je peux m'écraser un certain nombre de fois et toujours me relever"), capable de changer de stratégie si besoin ("si une porte se ferme, j'emprunte une autre voie"), douée d'un humour qui lui permet de désamorcer les conflits en douceur, elle parvient à convaincre et à mettre en place des projets pédagogiques qui séduisent. Pourtant, plus elle "monte" dans les échelons, plus elle a le sentiment que son statut de femme la dessert : "Il existe une forme de corporatisme dans l'institution." Actuellement, on compte 40 % de femmes cheffes d'établissement contre 60 % d'hommes.

Quand la journée professionnelle de Mélanie Bourrou s'achève, sa tâche est loin d'être terminée : il lui reste encore à s'occuper des enfants, de la maison, gérer les impondérables, résoudre les problèmes d'emploi du temps : "Heureusement que les femmes résistent ! Nous sommes attendues sur tous les fronts."

## Mettre fin à l'invisibilité du féminin dans la langue

Jamais belliqueuse, le seul "militantisme" féministe que s'autorise Mélanie Bourrou concerne la féminisation du langage, "un vecteur extrêmement important". Selon elle, une façon simple, dénuée d'agressivité, de mettre en évidence l'évolution sociale des métiers et des fonctions. Il suffit de savoir qu'elle a "du faire refaire deux fois son tampon, où était inscrit Mme le Provisure au lieu de Mme la Provisure, comme spécifiquement demandé" pour comprendre que le combat contre l'omission du féminin dans la langue n'est pas encore gagné. "Quand on m'apporte un ordre de mission où est écrit Le Provisure, je me marre en disant qu'il manque encore le e..."

## Femme seule égale danger

Désormais femme célibataire, un statut qui lui a permis "d'apprendre à se connaître réellement", ne disposant pas en tant que Provisure de l'assistance d'un adjoint, elle doit affronter la réticence des hommes et la suspicion des femmes lorsqu'elle rejoint seule des manifestations où ses pairs se rendent en couple, soit marital soit professionnel. Quand on apprend à la connaître, les méfiances s'estompent mais "Si j'étais un homme, ça n'arriverait pas" pense Mélanie Bourrou.

## Ne vous sacrifiez pas !

Avec ses deux enfants, Mélanie Bourrou n'entretient pas le même type de relation et cela lui pose question. Fusionnelle avec son fils qu'elle a "mis dans une bulle de protection" à la suite de complications médicales survenues au moment de sa naissance, elle pousse sa fille à s'autonomiser et à se dépasser. "Sidonie est aussi sensible que son frère, mais ils n'ont pas le même tempérament. Elle est plus indépendante." Elle trouve tout de même "stupéfiant" d'éduquer sa fille et son fils de façon si dissemblable.

À ses élèves filles qui baissent les bras ("Je trouverai un mari") Mélanie Bourrou répond : "Il ne faut pas dépendre de quelqu'un ! Vous devez être en mesure de vous assumer. Ayez votre paquetage de vie, scolaire, professionnel, ensuite vous avancerez. Ne vous sacrifiez pas, respectez vos besoins, prenez votre place !"

Lauréate du concours des personnels de direction de l'éducation nationale, Mélanie Bourrou s'est vu demander de renoncer purement et simplement au bénéfice de ce concours. Elle a exclu de faire ce sacrifice et s'est retrouvée privée du soutien de ses proches. Le prix à payer pour avoir refusé de saboter sa carrière professionnelle, alors en pleine ascension ?

"Je pense que c'est une des caractéristiques  
des femmes, le côté battant"

<sup>1</sup> Conseillère principale d'éducation - <sup>2</sup> Bâtiment et Travaux publics

# Les grandes dates du féminisme

**1882** Les lois Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire et laïque ouvert aux filles comme aux garçons.

**1907** Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire. Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.

**1913** Congés payés de maternité de 4 semaines pour les institutrices.

**1919** Création du Baccalauréat féminin.

**1936** Alors qu'elles ne sont ni électrices ni éligibles, 3 femmes sont nommées sous-secrétaires d'Etat dans le gouvernement de Léon Blum : Cécile Brunswig, Irène Joliot-Curie, Suzanne Laure.

**1938** Abrogation de l'incapacité civile et suppression de l'autorité maritale : les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari. Mais celui-ci conserve le droit d'imposer le lieu de résidence et d'interdire à son épouse de travailler.

**1944** Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

**1946** Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

**1947** Germaine Poinso-Chapuis (MRP) devient la première femme nommée ministre de plein exercice (Ministre de la santé publique et de la famille).

**1960** Les mères célibataires peuvent avoir un livret de famille.

**1965** Les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari, ouvrir un compte bancaire et gérer leurs biens propres.

**1967** La loi Neuwirth autorise la contraception sans lever l'interdiction de toute publicité en dehors des revues médicales. Remboursée par la sécurité sociale en 1982.

**1973** La mère comme le père peut transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel.

**1975** La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse.

**1979** Convention des Nations Unies sur l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW), ratifiée par la France en 1983.

**1980** Loi sur le viol, le viol devient un crime.

**1981/1983** Création d'un ministère des Droits de la femme  
Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

**1985** Egalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants

**1989 à 1994** Première campagne nationale contre les violences conjugales, 1994 la cour de cassation reconnaît le viol entre époux, la loi du 22 juillet 1992 crée le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail.

**1999** Le principe de parité est introduit dans la Constitution lors de la révision des articles 3 et 4.

**2000** Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

**2001** Renforcement de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Loi du 4 Juillet : actualisation des lois relatives à la contraception et à l'IVG.

**2004** Accord national interprofessionnel relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**2005** Les parents peuvent rédiger une déclaration conjointe de choix de nom. Ils peuvent choisir soit le nom du père, soit celui de la mère, soit les 2 noms accolés dans l'ordre qu'ils souhaitent.

**2006** Loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. L'âge légal du mariage à 18 ans pour les femmes et les hommes (afin de lutter contre les mariages forcés).

**2010** Loi du 9 juillet relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

**2011** Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle la proportion des membres du conseil de chaque sexe ne peut pas être inférieure à 20% dans un délai de 3 ans puis de 40% dans un délai de 6 ans.

**2012** Loi du 6 août relative au harcèlement sexuel au travail

**2013** Loi du 17 avril, Le scrutin de liste paritaire s'appliquera à partir de 1000 habitants lors des élections municipales de mars 2014. Les conseillers communautaires seront élus sur les listes municipales selon le principe "un bulletin deux listes".

**2014** Loi du 4 août relative à l'égalité entre les femmes et les hommes aborde le sujet des inégalités dans toutes ses dimensions, avec notamment :

- l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations entre femmes et hommes au travail,
- la lutte contre les violences et les stéréotypes sexistes, la lutte contre la précarité,
- l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles.

**Mars 2015** les conseillers départementaux seront intégralement renouvelés, au scrutin binominal mixte, sur des cantons redécoupés afin de garantir la parité.



MANIFESTATION POUR LE DROIT DE VOTE DES FEMMES [JUILLET 1914]

## Cet ouvrage a été réalisé par

- **Michèle Vianès** Présidente de Regards de femmes et représentante du comité Légion d'honneur
- **Pascale Guillet** Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité – Direction départementale de la cohésion sociale
- **Nathalie Aubailly** Gestionnaire des programmes politiques de la ville – Direction départementale de la cohésion sociale
- **Emmanuelle Perret** Vice-Présidente de Femmes cheffes d'entreprise
- **Carine Renoux** Responsable des publics, valorisation et communication – Archives départementales de l'Ain
- **Tereza Le Fellic** Assistante de conservation – Archives municipale d'Oyonnax
- **Nathanaël Boisson** Directeur du service départemental de l'Ain de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- **Sylvie Callet** Ecrivain – Association Ecriture & Papyrus – écriture des portraits de femmes contemporaines
- **Cécile Caramelli** Ahlabelleidée ! conception graphique

## Remerciements

- aux femmes qui ont apporté leur témoignage : Mélanie Bourrou, Chantal Fieujean, Véronique Fontenat, Marie-Hélène Lebranchu, Dominique Lecler, Nathalie Manigand, Emmanuelle Perdrix, Annie Perrin, Elisabeth Reffay, Anne Taragnat et Stéphanie Vigier ; à l'intervention de Georges Blanc
- au concours de Jorge Alvès, Fanny Aznar, Michel Blanc, Cécile Gerbe-Servettaz, Jean-Charles Mercier, Vincent Stevenard, Eric Toiseux, Christophe Vyt et Valéry Vesson

**Crédits photos** Archives départementales de l'Ain : E dépôt Villemotier (p. 4), 5 Fi 500-245 et 5 Fi 283-0057 (p. 5), 68 Fi 02606 et 68 Fi 10401 (p. 6), 5 Fi 199-0055 et 5 Fi 283-0091 (p. 7), 68 Fi 35300 (p. 8), 68 Fi 1200, 180 J (p. 10), 10 R 180 et 68 Fi 4698 (p. 12), collection particulière Bellegarde (p. 14), 462 PRESSE 84 et 1 T 1219 (p.16), 68 Fi 5359, 68 Fi 5648 et 200 J (p. 18), 10 R (p. 22), 462 Presse 84 et 10 R 130, 5 Fi 199-0022 (p. 26), 5 Fi 199-0053 (p. 28), 10 R 130 (p. 30). Archives Municipales/ville d'Oyonnax (p. 20) - Collections particulières (p. 21, 34) - ©Rue des Archives/René Dazy (p. 35)

# 1914-2014 FEMMES DE L'AIN

Faiseuses d'Histoire, passeuses d'espoir

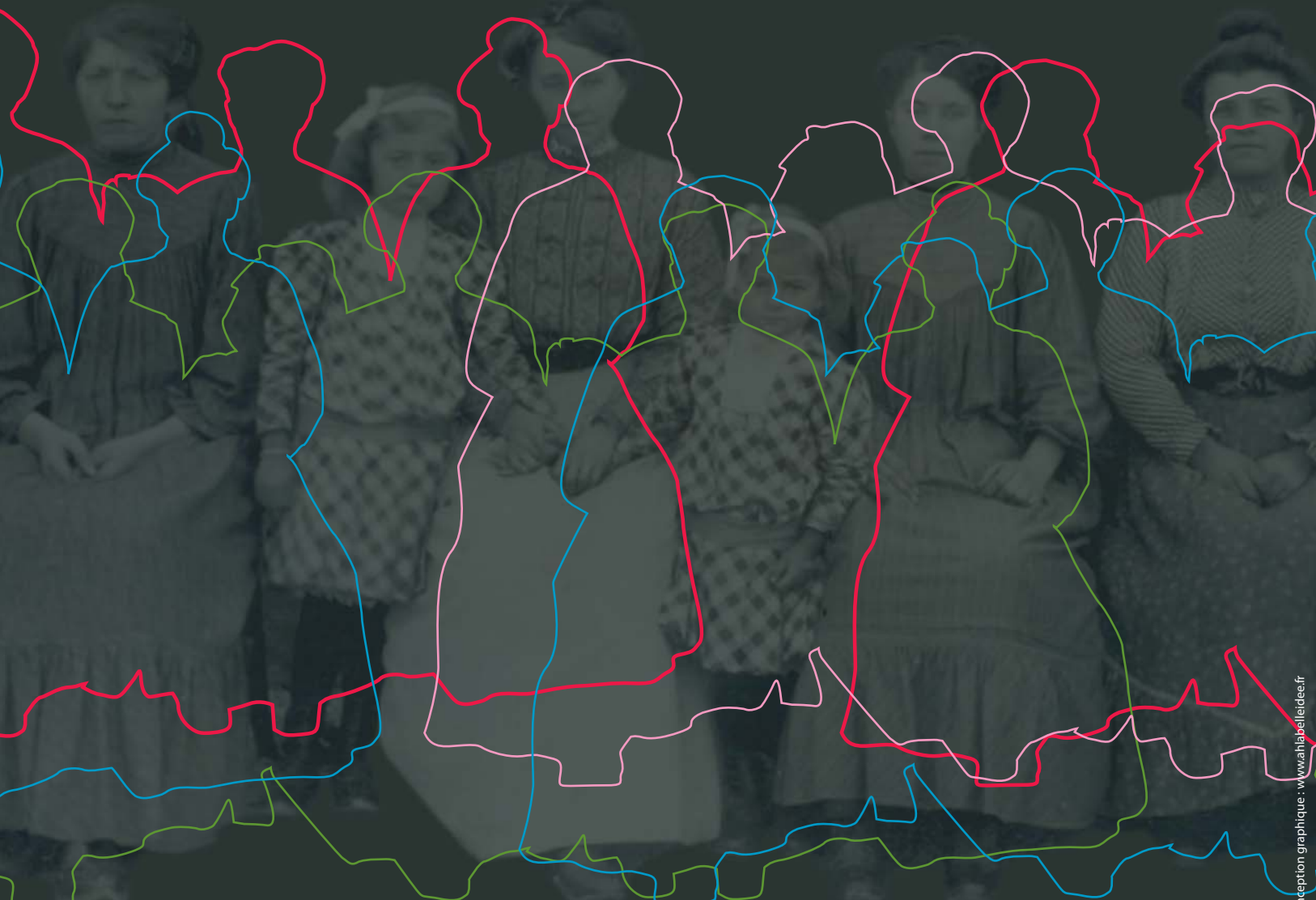
Pendant la Première Guerre mondiale, les femmes ont joué un rôle fondamental.

Qu'en fut-il dans le département de l'Ain, qui étaient les femmes de l'Ain en 14/18, comment géraient-elles le quotidien ? Les Archives départementales de l'Ain et les services culturels de la ville d'Oyonnax avec le musée du peigne retracent leur rôle et leur travail. Ces héroïnes de tous les jours qui ont fait fonctionner notre industrie, notre agriculture, notre commerce, nos écoles et nos hôpitaux dans le département sont restées trop longtemps dans le silence et l'oubli, et peu d'éléments historiques nous parlent de leur quotidien.

Ces femmes ont-elles ouvert la voie pour les femmes d'aujourd'hui ?

Dix de nos contemporaines, vivant et travaillant dans ce département ont accepté de nous confier leur portrait, trace de leur vie, de leur histoire.

Entre ces femmes de 14/18 et celles d'aujourd'hui, héroïnes du quotidien, des combats différents, des "faiseuses d'Histoire" discrètes, qui sont "des passeuses d'espoir". Vous découvrirez dans ces témoignages des femmes attachantes, combattantes, engagées, volontaires, respectueuses... en un mot : exemplaires.



N° ISBN 978-2-11-139311-0

